Référent harcèlement CSE : harcèlement et sexisme

CONCERNE
Référent CSE.
Référent entreprise + de 250 salariés.
PRÉREQUIS
Aucun prérequis n'est nécessaire.
OBJECTIFS
- Connaître les missions du référent HSAS.
- Reconnaître et caractériser une situation de harcèlement sexuel ou agissements sexistes.
- Orienter, informer et accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

DURÉE	SANCTION
1 jour	Attestation de compétences

PÉDAGOGIE
Une approche pédagogique interactive basée sur la réflexion en groupe.
Mises en situation au travers de cas pratiques.
Une documentation très complète est remise à chaque stagiaire.
LE ++ : la formation est assurée par un consultant en prévention des risques professionnels.

INTERVENANT :
Nos formateurs, spécialistes des thématiques abordées, sont sélectionnés et évalués au regard de leurs connaissances techniques et pédagogiques.

SUIVI EVALUATION DES ACQUIS :
En début de formation : recueil des attentes et des objectifs individuels des stagiaires.
En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées.
Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud.
Evaluation des acquis de la formation : fiche de compétences.
Feuille de présence.
Attestation de formation et cas échéant certification de compétence.

ACCESSIBILITE :
Pour les formations se déroulant dans l'entreprise, cette dernière devra s'assurer des conditions d'accessibilité à la formation des personnes en situation d'handicap. Dans nos centres, pour tout handicap, le commanditaire devra informer GEDAF ELSETE pour prévoir les conditions d'accueil, ou contacter notre référent handicap par email info@gedaf.fr

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :
Cf proposition commerciale ou calendrier Inter Entreprises.

LIEU
GEDAF /ELSETE

Centre de VALENCE :
Pôle 2000 - Rue des Entreprenants
07130 SAINT PERAY
04.75.81.06.06

Centre de GRENOBLE :
33 rue des Glairons
38400 SAINT MARTIN D'HERES
04.76.42.56.80

Centre de CHAMBERY :
949 rue Denis Papin
73290 LA MOTTE-SERVOLEX
04.76.42.56.80

CONTENU DÉTAILLÉ

HARCÈLEMENT, HARCÈLEMENT SEXUEL, AGISSEMENTS SEXISTES… DE QUOI PARLE-T-ON ?
État des lieux et enjeux du harcèlement sexuel et agissements sexistes
Conséquences pour les salariés.
Chiffres, études.
Le cadre règlementaire
Historique, définitions.
Les responsabilités et les sanctions prévues.
Reconnaître une situation de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes (HSAS)
Identifier les 2 types de harcèlement sexuel.
Identifier les agissements sexistes.
Autres types d'infractions : harcèlement moral, violence au travail (les agressions sexuelles…).
Connaître les notions indispensables à la qualification et à l'analyse des évènements : la répétition des actes, l'échelle de gravité des actes, la définition du consentement, harcèlement sexuel ou séduction ? …).
Exercices : analyse de situations.
LES MISSIONS DU RÉFÉRENT
Les missions du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
Orienter les salariés : les différents acteurs.
Informer les salariés : enjeux, obligations règlementaires, la démarche de l'établissement, des outils pour sensibiliser…
Accompagner les salariés et les victimes.
Intervenir lors d'un signalement
Connaître la procédure du droit d'alerte.
Signaler les évènements à son employeur.
Réaliser une enquête et mener des entretiens.
Rester dans son rôle et se protéger soi-même.
DÉMARCHE DE L'ÉTABLISSEMENT POUR PRÉVENIR LE RISQUE HARCÈLEMENT
Construire une politique de prévention des risques HSAS
Promouvoir et appuyer l'engagement de l'établissement.
Évaluer le risque de HSAS.
Informer et sensibiliser le personnel (affichage, règlement intérieur…).
Participer à l'élaboration d'une procédure interne de traitement des situations de HSAS.
Nos centres de formation : Valence Grenoble et Chambéry